

## Avis sur le projet éolien de la commune de SAINT-BON

A l'attention de Monsieur le Préfet de la Marne,

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le 14 octobre 2022, à Saint-Bon.

Messieurs,

Je suis habitante de la commune de SAINT-BON où les éoliennes seront implantées et je souhaite, par ce document, donner mon avis sur le projet.

Tout d'abord, quelques points de généralités sur lesquels je ne m'attarderai pas.

J'estime que ma région a d'ores et déjà une très forte densité d'éoliennes et notamment les départements de l'Aube et de la Marne. Cela a un impact négatif fort sur le paysage, même si cet argument est souvent contesté par les promoteurs. Cependant, je tiens à faire remarquer qu'à proximité de la ville de Provins, en Seine-et-Marne, qui se trouve à 17 km du village, il n'y a aucune éolienne car cela pourrait remettre en cause l'inscription de la ville à l'UNESCO... Il semblerait donc que l'impact sur le paysage ne soit pas si anodin que cela et un impact sur les valeurs des maisons est donc plus que probable. Même si elles sont implantées aux frontières du village, des éoliennes de 150 à 180 m de hauteur restent tout de même très visibles... C'est déjà le cas de celles en place à Escardes, qui sont bien visibles depuis la RN4 et D403 par exemple.

Il existe également de potentiels effets néfastes sur la santé humaine et animale, notamment dû aux sons provoqués par les éoliennes. De plus, la présence d'éoliennes a de forts impacts, connus, sur la biodiversité présente (oiseaux, chauves-souris...). Ces risques sont connus du promoteur qui propose une solution de bridage sur laquelle j'émetts quelques réserves car la théorie est bien souvent très loin de la pratique...

En ce qui concerne le projet en lui-même, je trouve que la population n'a pas été très bien informée. Nous n'avons reçu que des tracts du promoteur et qui sont, bien entendu, en faveur de l'implantation des éoliennes, mais aucun contre-poids n'a été visible. Je trouve dommage que seuls les avantages aient été montrés à la population et pas les inconvénients, qui existent pourtant bien. Nous nous engageons avec ce projet sur de longues années (25 à 30 ans) et il me semble nécessaire d'avoir un avis éclairé pour cela.

Nous avons effectivement eu une réunion d'information organisée par le promoteur le samedi 2 avril 2022, mais je n'ai eu que peu de réponses à mes questions que je renouvelle ici :

- Par rapport à la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, bien souvent attaquée lors de l'argumentaire en faveur des éoliennes : **Combien faudrait-il d'éoliennes terrestres (du type de celles du projet) pour produire autant qu'elle ?** (Selon la production théorique et selon la production réelle, que l'on sait bien inférieure)
- Concernant le béton armé des socles : une comparaison avec la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine a été formulée afin d'expliquer que la centrale avait nécessité bien plus de béton pour sa construction que ne nécessiteront les éoliennes. Cependant, il faut replacer cette remarque à la même échelle : **Combien de béton armé (en m<sup>3</sup> et en tonnes) faut-il pour la construction un parc produisant l'équivalent de la centrale ?** (Là encore selon la production théorique et la production réelle) **Cela est-il supérieur à la quantité nécessaire lors de la construction de la centrale nucléaire ?**

Je tiens, à ce stade, à faire une remarque : Pourquoi les argumentaires en faveur des éoliennes se font-ils toujours au détriment des centrales nucléaires ? Ce sont pourtant les centrales nucléaires qui assurent une grande proportion de l'électricité produite en France et elles n'ont donc pas que des désavantages...

Mes autres questions concernent le démantèlement futur des éoliennes et la remise en états des sites d'implantation :

- **Pouvons-nous avoir une estimation du coût total, sachant que ce coût pourrait augmenter suite à l'inflation et l'augmentation du prix des matériaux ?**
- **Par rapport à cette estimation, le montant provisionné pour chaque éolienne est-il suffisant ?** Je me doute que non, au vu du petit rire légèrement gêné de mon interlocuteur qui m'a avoué un petit « probablement non » lorsque je lui ai posé cette question. Si tel est le cas, qui paiera si l'entreprise qui sera propriétaire du parc à l'instant T a fait faillite ou est dans l'incapacité de payer ? Les agriculteurs et/ou les propriétaires des parcelles sur lesquelles sont implantées les éoliennes ? La commune et ses habitants ? L'État ?
- **Concernant la valorisation des déchets, suite au démantèlement, j'avoue avoir été surprise par le fait que le promoteur envisage de recycler les pâles en bancs et bancs d'observation. C'est une bonne idée en soi, mais au vu du nombre d'éoliennes implantées dans ma région et en France, je me questionne sur la viabilité de ce projet. Je crains en effet que l'offre soit bien supérieure à la demande et que le coût de ces bancs soit élevé...**

Enfin, concernant cette réunion d'information, je terminerai par une remarque sur son déroulé. Lorsque j'ai souhaité discuter de l'impact de la présence des éoliennes sur les chiroptères, l'interlocuteur vers qui j'ai été dirigée a ris en disant : « Tiens, on utilise les mots savants ! ». J'ose espérer que cette remarque était plutôt liée à mon jeune âge qu'au fait que je sois une femme. Mais dans les deux cas, cette attitude peu professionnelle n'avait pas sa place ici et m'a mis mal à l'aise.

Pour finir, en ce qui concerne l'enquête publique que je trouve plus qu'importante afin de donner son avis. Je déplore le peu de participations des habitants de mon village et des villages environnants aux permanences. Peut-être est-ce dû aux dates : deux dates sur trois étaient en pleine semaine et seule la dernière date est un samedi. Même s'il est possible de donner son avis sur internet, je trouve cela bien dommage. D'ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que le registre numérique n'était plus accessible au public depuis au moins le 12 octobre (une capture d'écran sera jointe à cet avis). Les documents étaient eux bien accessibles sur le site du département et à la mairie, mais sont très nombreux. Je ne suis pas certaine que quelqu'un les ait lus en entier, même si l'enquête dure un mois. Je pense qu'un livret de synthèse plus clair est nécessaire. Je salue l'effort du promoteur en ce sens, cependant je trouve que le document n'était pas facilement repérable dans la quantité de documents présents.

Pour conclure, j'ai bien conscience des avantages que peut avoir l'implantation de ce parc dans mon village et dans ma région, notamment d'un point de vue financier. Cependant, je ne suis pas certaine que la population soit bien informée vis-à-vis des inconvénients et des risques qui y sont liés. Pour cette raison et pour les points abordés dans mon argumentaire, j'émet un **avis très défavorable** pour ce projet. J'apprécie sincèrement les habitants de mon village et respecte les opinions de chacun. Cependant, j'estime que nous n'avons pas « toutes les cartes en main » pour prendre une décision éclairée vis-à-vis de ce projet qui nous engage sur le long terme.

Je vous remercie de la lecture de mon avis et j'espère qu'il sera pris en compte.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.